

***La sécurité alimentaire en Algérie à travers l'analyse des filières
stratégiques: Etats des lieux et perspectives***

***Food security in Algeria through the analysis of strategic sectors:
State of play and prospects***

Sahali Nouredine^{1*}, Batache Abderahmane²

¹ Maitre de Conférences A, Laboratoire LAREMO, FSECSG,
UMMTO(Algérie), noureddine.sahali@ummto.dz

² Batache Abderahmane, Maitre de Conférences B, Laboratoire LAREMO,
FSECSG, UMMTO(Algérie), abderrahmane.batache@ummto.dz

Résumé:

L'Algérie à travers les politiques agricoles adoptées jusqu'ici a toujours fixé la sécurité alimentaire comme principal objectif à atteindre. Les efforts déployés dans le cadre des plans de développement agricole ont permis une amélioration de la production agricole. S'agissant des filières stratégiques en l'occurrence la filière des céréales et la filière et lait, un montage financier spécifique pour ces deux filières est appliqué depuis le début de ce millénaire. Les résultats enregistrés n'ont permis qu'une satisfaction partielle de la demande locale. En outre, la fluctuation de la production est une caractéristique de cette période, puisque la production céréalière est passée d'un pic de 60 million de Qx à presque la moitié durant deux années de suite Face à ces fluctuations de la production interne inhérente particulièrement aux stress hydrique, il est urgent aujourd'hui de donner plus d'importance au secteur agricole.

Mots clés: sécurité alimentaire, filière lait, filière céréaliculture, agriculture, irrigation.

Codes JEL: O 13, Q18 .

Abstract:

Algeria, through the agricultural policies adopted so far, has always set food security as the main objective to be achieved. Efforts made within the framework of agricultural development plans have led to an improvement in agricultural production. With regard to the strategic sectors, in this case the cereals sector and the milk sector, a specific financial package for these two sectors has been applied since the beginning of this millennium. The results recorded only partially satisfied local demand. In addition, the fluctuation of production is a characteristic of this period, since cereal production fell from a peak of 60 million Qx to almost half for two years in a row Faced with these fluctuations in internal production inherent particularly in water stress, it is urgent today to give more importance to the agricultural sector.

Keywords: food security, milk sector, cereal sector, agriculture, irrigation.

JEL Codes: O 13, Q18 .

1. Introduction:

La sécurité alimentaire est un objectif recherché par toutes les politiques agricoles mises en place depuis fort longtemps. La concrétisation de cet objectif nécessite la mobilisation d'une batterie de mesures permettant la modernisation du secteur agricole. Depuis le début de ce troisième millénaire, une politique volontariste de l'Etat est engagée afin de redynamiser le secteur agricole en Algérie. Dans les dispositifs pratiques de la prise en charge de l'investissement agricole et de subvention de la production un ensemble de filière agricole est créé. L'analyse par filière permet de cerner les actions à promouvoir mais aussi à prendre en charge dans le cadre des subventions de l'Etat.

Les filières stratégiques telles que les céréales et le lait, dans le cadre de cette politique, ont bénéficié d'un traitement de choix particulièrement après la crise alimentaire mondiale de 2008. L'importance de ces deux filières dans la concrétisation de la sécurité alimentaire nous amène à poser la question suivante : **Dans le cadre de la politique agricole récente, quel est le traitement dont a bénéficié ces deux filières de production ? et quels sont les principaux résultats enregistrés ?**

Pour aborder cette problématique, nous supposons comme hypothèse la chose suivante : étant donné l'importance de ces deux filières pour le pays, une attention particulière leurs sera accordée, ce qui se répercute positivement sur l'état global de ces deux filières.

Notre méthodologie de travail est analytique-déductive, elle consiste à analyser les données recueillies auprès des organismes publics, notamment le MADR. Pour mener à bien ce travail, nous avons abordé deux points essentiels :

- La filière céréaliculture en Algérie: politique de développement et résultat obtenus ;
- La filière lait en Algérie: politique de développement poursuivie et résultat réalisés.

2. La filière céréaliculture en Algérie: politique de développement et résultat obtenus

La céréaliculture est une filière capitale pour l'agriculture algérienne au regard, d'une part de la superficie qu'elle occupe, et d'autre part de l'importance stratégique pour le citoyen algérien.

2.1 Le développement de la filière fondé sur des subventions adaptées à la réalité

La politique agricole menée depuis l'an 2000 a accordé une place de choix pour la filière céréaliculture. La première version de la politique agricole lancée en 2001 à savoir le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), a consacré pour les céréales une filière propre. Dans le cadre de cette filière un ensemble d'actions est programmée dans le cadre du Fonds National de Régulation de Développement Agricole (FNRDA). L'objectif recherché est d'améliorer les rendements agricoles dans cette filière afin d'avoir une meilleure production et par ricochet augmenter la couverture des besoins nationaux par la production locale. A cet effet, l'intensification constitue la pierre angulaire par laquelle passe l'amélioration des indicateurs de la filière. Dans ce cadre nous avons recensé les actions suivantes :

- développement de la production et de la productivité : labour profond 25 à 30 cm de profondeur avant le 31 Mars sur jachère et recroisage : reprise labour 2 passages minimum. Le montant de la subvention s'élève à 9 000 DA/ha à condition du respect des itinéraires techniques recommandés par ITGC ;
- Acquisition d'intrants agricoles : une subvention de 2 000 DA à 4 000 DA est accordée pour l'acquisition des semences. De même pour l'acquisition des engrais où une subvention de 1 000 DA/QL est accordée. Enfin, les herbicides aussi sont pris en charge à travers l'octroi d'une subvention variant de 1000/HA DA à 1 500 DA/HA ;
- Protection et développement des patrimoines génétiques animal et végétal : une Prime de multiplication des semences des céréales : une prime de multiplication des semences des céréales de l'ordre de 500 DA/QL est accordée ;
- Protection des revenus des agriculteurs : Prime annuelle fixée en fonction des différentiels déterminés entre prix de références et prix de revient à l'importation.

Par ailleurs, la révision de cette politique agricole en 2014 a donné naissance à une nouvelle orientation pour les filières stratégiques. Dans le cadre du Plan Filaha, la filière céréaliculture a bénéficié du montage financier suivant :

1. Développement de la production et de la productivité de céréales :
Incitation au développement de la céréaliculture conduite selon les conditions techniques édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITGC. Soutien aux charges et marges induits par l'activité semences des établissements producteurs pour l'application des prix des céréales établis comme suit : Blé dur : 4.500 DA/ql ; Blé tendre : 3.500 DA/ql ; Orge : 2.500 DA/ql ; Avoine : 1.800 DA/ql.
2. Acquisitions d'infrastructures :
 - Acquisitions d'infrastructures : Agriculteur multiplicateur Infrastructures de stockage des semences à la ferme 30% plafonné à 500.000 DA ;
 - Etablissement producteur : Infrastructure de stockage 30 % du coût plafonné à 2.000.000 DA
 - Stockage sous froid des Stock de sécurité des semences : 30 % du coût 3.000.000 DA
 - Matériel d'usinage : Acquisition d'un équipement d'usinage de semences de céréales (Nettoyage Triage, traitement et mise en sac) répondant aux spécifications techniques définies dans le cahier des charges 30 % plafonné à 4.000.000 DA.
3. Production de semences de céréales : Les paiements au titre du soutien au Fonds national de développement agricole au titre de la régulation de la production agricole sont exécutés comme suit : pour le réseau multiplicateurs – établissements producteurs de semences privés, Ordonnateur : DSA (traitement dossier), Intermédiaire financier : BADR (paiement des opérations), Bénéficiaire : multiplicateurs, établissements producteurs agréés. Prime à la collecte des avoines 450 DA/ql; prime de maintenance des variétés d'avoine et prime de multiplication des semences de céréales 500 DA/ql.

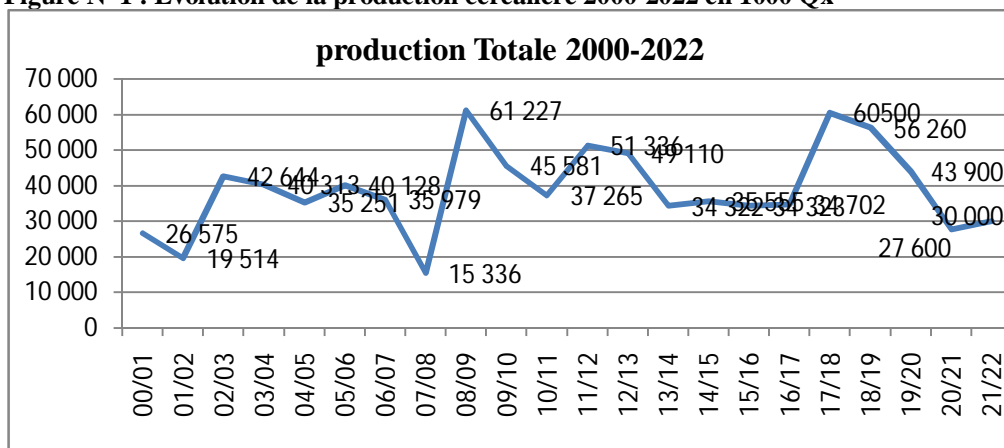
Enfin, les événements de ces dernières années, la Covid 19 et la crise russe-Ukraine, ont amené les pouvoirs publics de prendre davantage de mesures en faveur de la filière céréaliculture. Ces mesures sont intégrées dans le cadre de la loi de Finance Complémentaire de 2022. Celles-ci visent le renforcement de la sécurité alimentaire du pays. Il s'agit notamment de la mise en place d'un plan spécial de collecte qui a été déployé et le relèvement du prix d'achat des céréales par l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) aux agriculteurs, représente ainsi une incitation supplémentaire qui rentre dans l'amélioration du taux de collecte. Les nouveaux prix d'achat appliqués sont comme suit:

- le blé dur est passé de 4500 DA à 6000 DA le quintal ;
- le blé tendre est passé de 3500 DA à 5000 DA ;
- l'orge est passé de 2500 DA à 3400 DA ;
- l'avoine est passée de 1800 DA à 3400 DA.

2.2. L'évolution positive des rendements et de la production mais qui reste fluctuante

La céréaliculture est une filière stratégique, pour cela nous l'avons intégré comme objet d'analyse de la réalisation de la sécurité alimentaire. L'analyse concerne l'évolution de la production, de la superficie cultivée ainsi que les rendements enregistrés. Les données y afférentes sont retracées dans la figure ci-dessous.

Figure N° 1 : Evolution de la production céréalière 2000-2022 en 1000 Qx



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2022.

Au regard de sa mission consistant à produire l'alimentation de base pour la population, la céréaliculture est toujours la filière la plus importante en termes de superficie cultivée. De ce fait, elle occupe une surface agricole importante où la moitié des exploitations agricoles (700 000) exercent cette culture (Bessaoud 2016). Sur le plan de la politique agricole, elle est au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Cet intérêt s'est traduit par des financements multiples : crédits bancaires et soutiens publics, favorisant une production en intensive. Durant la première décennie 2000 plus de 30%, en moyenne annuelle de subventions dans le cadre du FNRDA, lui sont accordées.

La production totale des céréales a progressé passant de 26,57 millions de quintaux en 2000 à 35,98 millions de quintaux en 2007 pour atteindre 61.23 millions de quintaux en 2009. Cependant, l'année 2008 est caractérisée par une production médiocre de l'ordre de 15,34 millions de quintaux. La moyenne décennale pour 2000 était de l'ordre de 36,26 millions de quintaux. Alors que la superficie cultivée en moyenne était de l'ordre de 2,56 millions d'hectare, ce qui nous donne un rendement moyen annuel décennal de 16,11 Qx /Ha. Durant la deuxième décennie, la production est passée de 45,8 millions de quintaux en 2010 à 51,4 millions de quintaux en 2012 et une production record de 60,5 millions de quintaux en 2018. Ces résultats nous donnent une production moyenne annuelle de 44 millions de quintaux et une superficie moyenne de 2,8 millions Ha et un rendement moyen de 17 Qx/ha. Nous pouvons déduire que les indicateurs de la céréaliculture se sont améliorés comparativement aux décennies précédentes. A titre d'exemple, la production moyenne durant la décennie 1990 était de l'ordre de 22,5 millions de quintaux. Elle est passée à 36,26 millions de quintaux durant la première décennie 2000 et enfin elle a atteint presque 44 millions de quintaux lors de la dernière décennie 2010-2020. En ce qui concerne les rendements, une nette évolution est enregistrée passant de moins de 10 Qx/Ha durant la décennie 1990 à 16 Qx/Ha durant la décennie 2000-2010 et 18Qx/ Ha durant la dernière décennie. En l'espace de 20 ans les rendements ont presque doublé, ce qui dénote l'effort déployé pour atteindre ces résultats.

Cependant, la stabilité dans l'évolution de la production et des rendements ne sont pas atteint à cause de la persistance de l'agriculture en

extensif dans cette filière. A titre d'exemple, les rendements durant la campagne 2017/2018 ont atteint 19,5 Qx/ha tandis que durant la campagne 2020/2021 ne sont que de l'ordre de 14,3 Qx/ha.

2.3. La place de l'irrigation dans la filière céréaliculture

Les efforts poursuivis dans le cadre de développement de la superficie irriguée à permis l'extension de celle-ci de 350 mille ha en 2000 à 1,4 million ha en 2020. Cependant, l'analyse des filières bénéficiant de l'irrigation montre la place dominante des cultures maraichères suivie des cultures fruitières.

Cependant, malgré toutes ces réalisations la production céréalière est toujours tributaire des aléas climatiques, autrement dit des précipitations saisonnières, puisque l'espace en irrigué est peu développé dans la céréaliculture. Elles sont passées de 60 240 ha en 1999 à 95 536 ha en 2014 ; celles-ci ont atteint successivement 81 861 ha et 90 428 ha l'année 2006 et 2009 (Bessaoud, 2017). En 2020, la superficie totale des céréales irriguées à atteint pour la première fois 316 mille ha, ce qui représente 12.4 % de la superficie totale consacrée pour la céréaliculture qui s'élevée à 2,9 millions ha. Néanmoins, une partie importante de cette superficie irriguée se trouve dans les wilayas du sud, nous retrouvons les wilayas de : Biskra 28 mille ha, Adrar 21 mille ha, Laghouat 12 mille ha, Djelfa 19 mille ha, Msila 14 mille ha et Ghardaïa 8 mille ha.

Les rendements dans la céréaliculture saharienne (les principales wilayas du sud : Adrar, Laghouat, Biskra, Ouargla, El Oued et Ghardaïa,) sont en nette évolution ce qui confirme la nécessité de généraliser l'irrigation même pour les wilayas des hauts plateaux et du nord du pays.

Tableau N°1 : Evolution de la céréaliculture au niveau des principales wilayas du sud

| Wilaya/ Année | 2000 | | | 2005 | | | 2010 | | |
|------------------|--------|---------|-------------|--------|---------|-------------|--------|---------|-------------|
| | Sup. | Prod. | Ren. | Sup. | Prod. | Ren. | Sup. | Prod. | Ren. |
| Adrar | 7 165 | 223 130 | 31.1 | 6 498 | 250 000 | 38.5 | 7 377 | 182 700 | 21.8 |
| Laghouat | 3 398 | 41 840 | 12.3 | 10 495 | 207 500 | 19.8 | 15 947 | 309 100 | 16.9 |
| Biskra | 11 865 | 363 430 | 30.6 | 18 310 | 657 000 | 35.9 | 23 621 | 712 600 | 26.5 |
| Ouargla | 1 650 | 51 500 | 31.2 | 131 | 4 000 | 30.5 | 434 | 10 100 | 20.4 |
| El Oued | 1 586 | 34 240 | 21.6 | 3 029 | 105 025 | 34.7 | 3 635 | 111 300 | 27.0 |
| Ghardaïa | 845 | 22 000 | 26.0 | 630 | 19 100 | 30.3 | 1 724 | 64 100 | 32.9 |

Sahali Nourredine et Batache Abderahmane

| | Rendt Moyen | | 8.8 | Rendt Moyen | | 15.0 | Rendt Moyen | | 14.0 |
|------------------|-------------|---------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-----------|-------------|
| Wilaya/ Année | 2015 | | | 2019 | | | 2020 | | |
| | Sup. | Prod. | Ren. | Sup. | Prod. | Ren. | Sup. | Prod. | Ren. |
| Adrar | 9 430 | 275 456 | 29.2 | 18 864 | 732 514 | 38.8 | 21 000 | 808 093 | 38.5 |
| Laghouat | 15 947 | 309 100 | 16.9 | 20 101 | 365 852 | 18.2 | 15 414 | 358 476 | 23.3 |
| Biskra | 24 799 | 750 686 | 30.3 | 29 455 | 1 096 958 | 37.2 | 28 310 | 1 096 083 | 38.7 |
| Ouargla | 340 | 11 271 | 33.2 | 2 883 | 96 915 | 33.6 | 2 642 | 94 811 | 35.9 |
| El Oued | 12 000 | 488 000 | 40.7 | 8 840 | 302 440 | 34.2 | 7 088 | 232 720 | 32.8 |
| Ghardaïa | 2 137 | 82 667 | 38.7 | 6 914 | 256 474 | 37.1 | 8 098 | 330 288 | 40.8 |
| | Rendt Moyen | | 14.0 | Rendt Moyen | | 17.7 | Rendt Moyen | | 15.2 |

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du MADR, série B, 2000 à 2020.

La lecture de ce tableau N° 1 nous permet de tirer plusieurs enseignements sur le plan de la superficie plantée, des rendements ainsi que de la production:

- 1. La superficie plantée à évolué positivement presque durant toute la période et au niveau de toutes les wilayas analysées. Au niveau des six wilayas intégrées dans l'analyse la superficie totale consacrée à la céréaliculture est passée de 26 509 ha en 2000 à 82 552 ha, cela signifie que la superficie des céréales est triplée ;

- 2. L'évolution des rendements au niveau des wilayas du sud sont largement supérieur à la moyenne nationale. En 2000, le rendement moyen au niveau national était de l'ordre de 8.8Qx/ha au moment où trois wilayas en l'occurrence Adrar, Biskra et Ouargla ont enregistré des rendements supérieurs à 30Qx/ha. Enfin de période, en 2020, le rendement moyen national était de l'ordre de 15.2 Qx/ha tandis que toutes les wilayas ont enregistrés des rendements supérieurs à 32 Qx/ha sauf la wilaya de Laghouat qui a enregistré une moyenne de 23.3 Qx/ha. D'ailleurs, cette wilaya a toujours enregistré des rendements beaucoup plus de la moyenne nationale que les rendements des wilayas du sud. Il ya lieu de signaler aussi que le seuil de 40 Qx/ha est atteint à deux reprises durant la période d'analyse. La première fois c'est en 201, au niveau de la wilaya d'El Oued avec un rendement de 40.7Qx/ha et la deuxième fois au niveau de la wilaya de Ghardaïa en 2020 avec un rendement de presque 41 Qx/ha.

- 3. La production globale aussi a beaucoup évolué entre le début de période et enfin de période. Cela est tout à fait normal suite à l'évolution de l'espace cultivé et des rendements enregistrés. En effet, la production totale était de l'ordre de 736 mille en 2000, elle a atteint en 1.4 million en 2015 et enfin 2.9 millions en 2020.

3. La filière lait en Algérie: politique de développement poursuivie et résultat réalisés

Dans le cadre de la politique agricole lancée au début des années 2000 (PNDAR), la filière lait a bénéficié d'un montage financier dans le cadre du FNRDA. Toutefois, l'accent est beaucoup plus mis sur le programme de l'intensification. Ce dernier visé particulièrement le changement de culture céréalière dans certaines zone difficiles pour les transformer aux activités arboricoles. En fait, la politique laitière n'a été lancée effectivement qu'à partir de 2009. Depuis, elle a connu deux phases importantes, la première s'étale de 2009 à 2014 et la deuxième s'étale de 2015 à nos jours (Sahali, 2020).

3.1 La politique laitière de 2009 comme réponse à la crise alimentaire mondiale de 2008

L'augmentation spectaculaire des prix des produits alimentaires au niveau du marché mondial a provoqué une crise alimentaire mondiale en 2008. Les pouvoirs publics en Algérie ont été amené à revoir la politique agricole menée pendant la période 2000-2008, dans le cadre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) (Sahali et al., 2016). La nouvelle politique lancée à partir de 2009 est orientée vers le développement des filières stratégiques, particulièrement les filières céréaliculture et lait. L'objectif recherché est double : l'amélioration de la production nationale et la réduction d'une facture alimentaire qui n'a cessé de progresser au fil des années. Pour ce faire, la recherche de la sécurité alimentaire constitue l'objectif suprême à atteindre. Celui-ci, a connu plusieurs définitions au fil des années et cela depuis son apparition au début des années 1970(Mouzaoui et Zouarki, 2022). Ce concept est toujours d'actualité au regard de son importance dans le domaine économique ainsi que d'autres domaines (Boumidine et Bechenni, 2021).

Comme ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à la promotion d'une production locale dynamique et performante, des augmentations des primes accordées à la filière lait ont été décidées de même que les montants des soutiens aux investissements ont été rehaussés.

En matière de primes, la prime à la production laitière a été doublée, en la faisant passer de 6 DA/L à 12 DA/L, alors que la prime à la collecte a été portée à 5 DA/L ; celle accordée à la transformation a atteint 6 DA/L (qui peut même être portée à 7,5 DA/L selon le volume) et la prime à l'insémination est rehaussée pour atteindre 1 800 DA/insémination fécondante.

En matière des soutiens à l'investissement, les investissements programmés dans le cadre du Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDA) de la filière lait ont connu une augmentation dans les montants de soutiens accordés, comme suit :

- la réalisation d'aménagement d'étable, à hauteur de 30%, plafonnée à 500 000DA/étable ;
- le soutien des ressources fourragères, hauteur de 50% plafonné à 6 000 DA ;
- le soutien pour l'acquisition de génisses gestantes, hauteur de 25% plafonné à 60 000DA.

Par ailleurs, pour une meilleure coordination entre les acteurs de la filière, un partenariat est instauré, favorisant une meilleure efficacité de la démarche entreprise. Ce partenariat est matérialisé par la signature des conventions¹, d'une part, entre l'ONIL (acteur de régulation) et les laiteries, et d'autre part entre les laiteries, collecteurs et éleveurs. Les conventions entre l'ONIL et les laiteries, visent le développement de la production laitière nationale et la collecte de lait cru ainsi que son intégration dans la production de lait transformé et les autres produits laitiers. Dans ces conventions, il est demandé aux laiteries de s'engager à transformer, leur quota de poudre de lait dont elles bénéficient à un prix subventionné, en lait pasteurisé dans les conditions requises et de le mettre à la disposition du consommateur pour un prix administré qui est de 25DA. Sur un autre volet, les laiteries s'engagent à collecter le lait cru, à le pasteuriser et à le distinguer par des informations

¹ La convention lait est signée entre, d'une part, l'ONIL-laiteries et d'autre part, laiteries – collecteurs – centres de collectes et enfin laiteries -éleveurs.

lisibles sur l'emballage, pour pouvoir l'écouler sur le marché à des prix, cette fois-ci, libre.

En ce qui concerne les conventions laiteries-éleveurs et laiteries - collecteurs, fixant comme objectif, la stabilisation des transactions au niveau de la filière. Ces contrats portent, essentiellement, sur les engagements liés aux : volumes de production, la durée du contrat, les modalités de paiement, les caractéristiques du lait objet de livraison, les modalités précises de détermination de prix ainsi que les modalités de révision et résiliation du contrat en question. En parallèle, ces laiteries, afin de mieux stimuler la production, doivent intervenir auprès des exploitations pour leur apporter des soutiens : financiers, techniques, matériels. Dans ce cadre plusieurs laiteries (à titre d'exemple Soummam) ont attribué des vaches laitières aux éleveurs en contre partie de la livraison de lait cru. Celui-ci, constituera le moyen de paiement des vaches acquises. La filière lait a bénéficié durant cette période d'analyse dans plusieurs wilayas d'importantes subventions à l'image de la wilaya de Tizi-Ouzou (Sahali, 2021).

Enfin, une nouvelle organisation du territoire national est intervenue à partir de 2011. Cette nouvelle répartition a augmenté le nombre de régions à neuf (09), après avoir été quatre(04) régions avant 2011 : Est, Centre, Sud et Ouest.

Tableau N°2: Organisation territoriale de la production laitière en 09 pôles de développement

| Région | Pôles de développement laitier | Wilayas concernées |
|--------|--------------------------------|--|
| Est | Constantine | Constantine, Sétif, Mila, Jijel, Oum el Bouaghi |
| | Annaba | Annaba, Taraf, Skikda, Guelma, Souk ahras |
| Centre | Tizi-Ouzou | Tizi-Ouzou, Bordj Bou Arredj, Boumerdes, Bejaia, Bouira |
| | Alger | Alger, Blida, Ain Defla, Médéa, Tipaza |
| Ouest | Mostaganem | Mostaganem, Chlef, Relizane, Tiaret, Tissemsilt |
| | Oran | Oran, Ain T'émouchent, Mascara, Saida, Sidi Bel abbés, Tlemcen |
| Sud | Batna | Batna, Biskra, Msila, Khenchela, El Oued, Tébessa |
| | Ghardaïa | Ghardaïa, Djelfa, Laghouat, Ouargla, Illizi, Tamanrasset |
| | Bechar | Bechar, Adrar, Naama, El Baidh, Tindouf |

Source : Données de l'ONIL, 2020.

3.2. La révision de la politique laitière en 2015 : réponse à la dégradation des conditions

La politique laitière en vigueur a été revue en 2015, suite aux fortes demandes émanant des éleveurs, touchés par la dégradation des conditions globales de la filière. Dans ce cadre, des décisions inhérentes à la production laitière ont été appliquées. Celles-ci, ont concerné d'une part, la revalorisation de la prime accordée à la production et d'autre part, l'accompagnement des éleveurs à travers l'amélioration du cadre de travail et l'encouragement de l'investissement. En effet, des mesures de courte et de moyenne durée ainsi que celles relatives à l'accompagnement de l'intensification des cultures fourragères ont été mises en place.

Les mesures de court terme consistent en premier lieu, à la revalorisation du prix de référence du lait cru de 2 DA/L, passant ainsi de 34 DA/L à 36 DA/L. Cette augmentation de 02 DA/L sera à la charge des laiteries. En second lieu, l'introduction d'une prime sanitaire de 2 DA/L. Celle-ci est conditionnée par l'instauration de l'agrément sanitaire qui vise à garantir la qualité du lait collecté et l'augmentation de sa production, en améliorant la productivité du cheptel bovin laitier. En troisième lieu, l'approvisionnement direct du « son » au prix officiel auprès des minoteries (MADR, 2015). En dernier lieu, la décentralisation au niveau wilaya du dispositif de soutien du lait cru est appliquée à partir d'avril 2016.

Tableau N° 3: Evolution des primes de la filière lait à travers les des différents dispositifs

| | Programme de réhabilitation de la filière lait | Lancement PNDAR à partir de 2001-2008 Lancement de PRAR à partir de 2009-2014 Lancement du plan Filaha à partir de 2015 | | | |
|---|--|---|-----------|-----------------------------------|-----------|
| | | Dispositif DSA-CRMA | | Dispositif ONIL-Laiteries-Banques | |
| Période | 1995-2000 | 2001-2004 | 2005-2008 | 2009-2014 | 2014-2022 |
| Prime de production (éleveur) | 4DA/l | 5DA/l | 7DA/l | 12DA/l | 14DA/l |
| Prime de collecte de lait cru | 2DA/l | 2 DA/l | 4DA/l | 5 DA/l | 5 DA/l |
| Prime d'intégration du lait cru pour les industries | - | 2à 4DA/l en fonction des volumes | | 4DA/l,6DA/l, | 6 DA/l |

Source : MADR, 2005. Cité par Makhoulouf M., p56 et nous même pour la période 2014-2022.

Les mesures de moyen terme sont destinées, particulièrement, à une meilleure prise en charge de l'amont de la filière, en envisageant l'élargissement du dispositif de soutien de la filière lait (élargissement des institutions financières) (MADR, 2016). Nous pouvons citer (Bessaoud et al, 2019) : l'encouragement de l'investissement orienté vers le développement des fermes intégrées d'élevage intensif ; la priorité est accordée aux professionnels du lait concernant l'accès au foncier agricole notamment pour la production fourragère et l'installation de grandes fermes d'élevage intensif ; la résorption de la jachère ; l'extension des périmètres irrigués sur une superficie d'un million d'Ha en irrigué dont 240 000 Ha affectés aux cultures fourragères) ; le soutien du programme de multiplication des semences fourragères (OAIC- opérateurs publics/privés) ; la mise en œuvre du programme d'appui technique et d'accompagnement des éleveurs bovins laitiers.

Par ailleurs, un dispositif spécifique d'accompagnement à l'intensification et au développement des cultures fourragères est établi (MADR, 2015), afin de faire face aux augmentations des aliments de bétail sur le marché. Parmi les actions ayant bénéficié d'un intérêt particulier, celles liées, à l'acquisition des semences pour le développement des cultures fourragères, au soutien à la production d'ensilage et au soutien aux fourrages enrubannés.

Dans le cadre de l'acquisition des semences pour le développement des cultures fourragères, trois types de semences sont répertoriées pouvant être soutenues : premièrement, les légumineuses fourragères à petites graines, luzernes et bersim, qui sont soutenues à hauteur de 50% du prix plafonné successivement 80 000DA/Qx et 12 000DA/Qx. Ensuite les légumineuses fourragères à grosses graines, pois, vesce et féverole, qui sont soutenus de 50% du prix plafonné, successivement, 7 000 DA/Qx, 6 000 DA/Q x et 6000 DA/Qx. Enfin, les graminées fourragères, avoine et triticales, à leurs tour soutenus de moitié du prix plafonné, successivement, 3 600 DA/Qx et 3 500 DA/Q x. En ce qui concerne le soutien pour la production d'ensilage, un montant de 1000 DA/m³ est octroyé aux éleveurs. Enfin, le soutien aux fourrages enrubannés, s'élève à 30% pour un prix de référence de 14 DA/KG pour la zone du nord et 18 DA/KG pour la zone du sud.

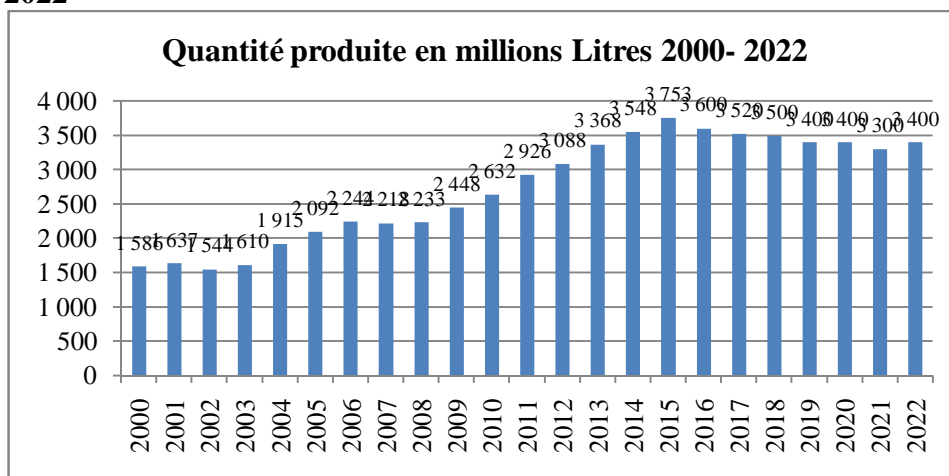
3.3 Les résultats de la politique laitière : production et collecte de lait cru en progression

La production de lait cru a connu une évolution significative durant la période d'analyse 2000-2022 (Figure 02). Néanmoins, nous pouvons énumérer trois phases distinctes qui sont : 2000 à 2008, 2009-2015 et 2016-2022.

La première phase a connu une progression lente de la production laitière, allant de 1,58 milliards de litres en 2000 à 2,2 milliards de litres en 2008. En somme la quantité produite a augmenté de l'ordre de 647 millions de litres, soit une évolution de 40 % entre 2000 et 2008. En moyenne, une augmentation de 80 millions/an est enregistrée soit une progression de 5% par année.

Durant la deuxième période allant de 2009 à 2015, une évolution très importante à la première période est enregistrée. La production est passée de 2,4 milliards en 2009 à 3,7 milliards en 2015. Le taux de croissance annuel a presque doublé, passant de 5 % durant la première période à presque 10%. Cette évolution positive correspond à la mise en place des mesures incitatives dans le cadre du programme de la filière lait, venu comme réponse à la crise alimentaire mondiale de 2008. L'année 2015, a enregistré la quantité de production laitière la plus élevée de toute la période d'analyse avec une quantité de 3,7 milliards de litres.

Figure N°2 : Evolution de la production laitière en Algérie 2000-2022



Source : Construit par nous même à base des données collectées auprès du MADR, 2000-2022.

Cependant, la dernière période 2016- 2022, a enregistré une baisse des quantités produites. Cela est le résultat du renchérissement des facteurs de production, notamment les produits importés, ce qui a rendu les conditions d'élevage plus contraignantes, malgré les décisions prises en faveur de cette filière, suite au mouvement de contestation des producteurs laitiers, réclamant une révision des mesures de soutien appliqué jusqu'ici. Ces mesures n'ont pas apporté des solutions escomptées. Cet environnement, devenu peu favorable, a produit ce recul de la production et une stagnation autour de 3.4 milliards de litres annuellement pendant les cinq dernières années d'analyse. Au total, la production laitière en l'espace de quelques années est multipliée par 2,3 passant de 1,5 milliard en 2000 à 3,5 milliards en 2017 et enfin à 3,4 milliards en 2022. Nonobstant, de ces résultats encourageants, la production locale ne couvre qu'une partie de la consommation nationale, au regard de la demande qui ne cesse de progresser.

Par Conséquent, une augmentation de la collecte et de l'intégration du lait cru est enregistrée. S'agissant des quantités collectées, elles ont connu une évolution positive puisqu'elles sont passées de 192 millions de litres en 2009 à 756 millions en 2012 pour atteindre 972 millions de litres en 2015. Nous signalons que les objectifs fixés par l'ONIL en matière de collecte sont réalisés et même sont dépassés dans certains cas. Cependant, malgré ces résultats en matière de production et de collecte, des efforts supplémentaires sont indispensables afin de produire plus et de collecter plus. Au stade actuel, la collecte ne concerne que 1/3 de la production, le reste est absorbé par l'autoconsommation et le circuit informel (Soukehal, 2013). Ce résultat confirme les écrits de plusieurs auteurs¹, auparavant, sur la réalité de l'intégration de la production par rapport au système de transformation (Belhadia et al, 2014)

Par ailleurs, le coût budgétaire (Makhlouf, 2015) permettant la prise en charge des opérations de production, de collecte et de transformation, versé par l'ONIL aux acteurs de la filière est passé de 8,19 milliards de DA

¹C'est le cas de Belhadia M. et Al., Production est mise sur le marché du lait en Algérie, entre formel et informel. Stratégie des éleveurs du périmètre du haut Chélif, New médit, 1/2014. De même pour Soukehal A, Histoire et développement de la filière lait en Algérie, Agriculture et développement n° 16. pp.22-26, 2013.

en 2009 à presque 15 milliards de DA en 2012. Ce montant à atteint 18 milliard de DA en 2022. Cependant, la part des soutiens accordés aux acteurs de la filière comparativement aux sommes déboursées pour prendre en charge la différence du prix des importations et le prix fixe (159 DA/Kg) par lequel est cédé la poudre de lait importé est largement supérieur. En effet, le montant versé au titre de l'année en 2008 est de 22 milliards de DA et en 2010, le montant déboursé était de l'ordre de 14,8 milliards DA. Cette somme¹ a plus que doublé en 2012 où la somme déboursée était de l'ordre de 31,55 milliards de DA. En revanche, la part des soutiens accordés pour la production locale représente en moyenne 1/3 du budget total de l'ONIL (l'année 2010 enregistre le taux le plus élevé 35,9%). Les 2/3 restants sont destinés à soutenir l'importation de la poudre de lait.

Toutefois, la répartition du montant de la prime destinée à soutenir la production locale pour les acteurs de la filière, durant la période 2009-2015, selon une étude récente (Kalli et al, 2018), est de 47% pour les producteurs, 32% pour les collecteurs et les centres de collectes et 21% pour les transformateurs. De même, le montant global de soutien consacré pour la production locale pour l'année 2013 et de 2014 est, successivement, de l'ordre de 28,7 milliards DA et 27,7 milliards DA.

4. Conclusion :

Dans cette communication nous avons essayé de montrer l'évolution des filières stratégiques, céréaliculture et lait, en Algérie dans le cadre de la politique agricole entamée depuis le début de ce troisième millénaire. En effet, nous avons constaté l'évolution de la politique elle-même. Cette politique à été revue la première fois en 2009, après la crise mondiale. Par la suite la politique laitière a connu des améliorations en 2015 dans le but de la meilleure prise en charge des doléances des éleveurs. Enfin, récemment en 2022, le prix d'achat appliqué pour les produits céréaliers (blé dur, blé tendre, orge et avoine), ont été revu à la hausse suite aux conséquences de la

¹ Certains écrits, considèrent qu'un ciblage des aides gouvernementales est urgent, permettant l'encouragement de l'investissement privé et le retrait graduel de l'Etat. Nous pouvons citer, Zaida w, Evaluation de la performance de la nouvelle politique de régulation de la production nationale de lait cru, in Revue Nouvelle économie, n° 15 volume 2, pp. 51-67,2016.

pandémie Covid-19. Cela démontre l'intérêt accordé par les pouvoirs publics à ces deux filières stratégiques dans l'objectif de la concrétisation de la sécurité alimentaire du pays.

Les résultats obtenus au niveau de ces deux filières témoignent d'une amélioration nette comparativement aux années d'avant l'application de cette politique. Pour les céréales globalement la production et les rendements ont augmenté sensiblement. La moyenne décennale 2010-2020, pour la production a atteint 44 millions de quintaux et n'était que de l'ordre de 26 millions de quintaux pour la décennie 1990-2000. De même pour les rendements où nous avons enregistré 18 QX/ha alors que ne dépassant pas 10Qx/ha avant 2000. Toutefois, le problème réside dans les fortes fluctuations d'une année à une autre, ce qui prouve que cette filière est toujours sous l'influence des aléas climatique puisque l'irrigation ne dépasse pas 12% de la totalité de la superficie céréalière.

Par ailleurs, à travers l'exemple de la céréaliculture au niveau des principales wilayas du sud, nous avons pu constater la stabilité dans le temps des performances enregistrés. Notre objectif n'était de dire qu'il faut impérativement encourager l'agriculture saharienne mais beaucoup plus de montrer l'impact de l'application de l'irrigation dans cette filière. En termes de rendements, la moyenne de 30Qx/ha est largement atteinte dans la majorité de wilayas étudiées. A cet effet, pour faire face à ce stress hydrique, nous suggérons la généralisation de l'irrigation agricole à travers l'intervention de l'Etat afin d'investir davantage notamment dans l'élargissement des superficies en irriguée et cela en exploitant toutes les potentialités existantes (eau conventionnelle et non conventionnelle). L'utilisation rationnelle de cette ressource est un autre volet qui pourra aider à mettre en place une agriculture performante.

Enfin, pour la filière lait une amélioration nette est enregistrée par suite de l'application de la politique laitière de 2009. La production a plus que doublé en l'espace de quelques années passant de 1.5 milliard de litres à 3.7milliard de litres en 2015. Cependant, depuis une certaine stagnation et même un léger recul est enregistré durant toutes les années qui suivent. Cela exige plus de mesures en faveur de cette filière pour rendre son environnement plus attractif. Puisque à l'heure actuelle la cherté des aliments de bétail et la concurrence subit sur le plan de l'espace agricole par d'autres filières, notamment l'arboriculture fruitière, ne favorise pas l'engouement des éleveurs à investir davantage dans cette filière stratégique.

Pour terminer nous pouvons affirmer qu'un traitement de faveur est accordé pour les deux filières stratégiques dans le cadre de la politique agricole. Néanmoins, force est de constater, les handicaps naturels particulièrement le stress hydrique anéantissent les efforts déployés par les pouvoirs publics pour la concrétisation de la sécurité alimentaire. Il est primordial aujourd'hui d'accompagner cette politique appliquée jusqu'ici par des efforts d'investissements dans le domaine de l'irrigation agricole. L'objectif d'atteindre 30 Qx/ha n'est pas difficile à réaliser puisque nous venons de le vérifier dans les espaces sahariens irrigués. Donc la sécurité alimentaire pourrait être atteinte en Algérie avec plus d'investissements colossaux dans la généralisation de **l'irrigation agricole rationnelle**.

5. Liste Bibliographique:

- 1) Bessaoud Omar., (2006). « La stratégie de développement rural en Algérie », In Revue Options méditerranéenne, Série A n° 7, pp.79-89.
- 2) Bessaoud Omar., (2016). « La sécurité alimentaire en Algérie », CIHEAM-IAM Montpellier.
- 3) Boukella Mourad., (2008). L'Algérie de demain relever le défi pour gagner l'avenir, Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire, Friedrich Ebert Stiftung, Alger.
- 4) Dufumier Marc., (2018). « Agriculture et alimentation : Idées reçues et propositions », Editions Utopia.
- 5) kheffache Hamida. et Bedrani Slimane. (2012) « Les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier : un échec du à l'absence de politique laitière globale », Les cahiers du CREAD, n° 101, pp. 123-135.
- 6) Kalli s., Saadaoui m., Ait mokhtar s., Belkheir b., Binidir m., Bitam a. et Benmebarek a.(2018), « Eléments d'enquête générale sur la filière lait en Algérie », IJBES, Volume 8, pp. 12-19.
- 7) Ministère de l'agriculture et du développement Rural (MADR), (2020). Statistiques Agricoles, Series B, années: 2000 à 2020.
- 8) ONIL, (2009 à 2016). Données sur les réalisations de la filière lait en Algérie
- 9) ONS (2020), la production agricole pour la campagne agricole 2019/2020, n 976.
- 10) ONS (2021), la production agricole pour la campagne agricole 2020/2021, n 990.

- 11)** Sahali Nourredine., hadjou Lamara., et Djennane Abdemadji., (2016).L'agriculture algérienne face aux défis de la sécurité alimentaire : analyse rétrospective et bilan de la nouvelle politique agricole, GGGR.
- 12)** Sahali Nourredine., (2020). « Les soutiens publics récents dans l'agriculture algérienne et leur impact en matière de sécurité alimentaire : cas de la production laitière au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », Thèse de Doctorat, en Sciences Economiques.
- 13)** Sahali Nourredine et Guendouzi Brahim., (2021). « L'agriculture algérienne facteur de résilience de l'économie nationale dans le contexte de la pandémie du Covid-19 », El Wahat, Volume (15)/Issue (1) (2022):132-150.